



CONVENTION PONCTUELLE ENTRE L'OFFICE NATIONAL DES FORETS ET LE PARC NATUREL REGIONAL DU LUBERON POUR LA REHABILITATION DU CHATEAU DE PELICIER

Entre l'Office national des forêts, établissement public à caractère industriel et commercial, représenté par le Directeur de l'agence territoriale Alpes-de-Haute-Provence, Stéphane GUITET

Ci-après dénommé « ONF »,

et le Parc naturel régional du Luberon, représenté par sa Présidente, Dominique SANTONI

Ci-après dénommé « PNRL »

PRÉAMBULE

Présentation des contractants

L'Office national des Forêts, établissement public à caractère industriel et commercial créé en 1964, assure la gestion durable et multifonctionnelle des forêts publiques en mettant en œuvre le régime forestier. Il gère à ce titre le bâtiment appelé Château de Pélicier situé en Forêt Domaniale de Pelicier.

Le Parc naturel régional du Luberon est un syndicat mixte de gestion qui regroupe les départements du Vaucluse et des Alpes de Hautes Provence, la Région Sud, les 77 communes adhérentes et leurs établissements publics de coopération. Il met en œuvre les missions assignées au PNRL par le code de l'environnement dans 5 grands domaines :

- La protection et la gestion du patrimoine naturel, culturel et paysager
- L'aménagement du territoire
- Le développement économique et social
- L'accueil, l'éducation et l'information
- L'expérimentation

Présentation du Château Pelicier

Le château de Pélicier est un bâtiment inoccupé et fermé au public mais situé dans une parcelle forestière fréquentée par le public urbain de Manosque. Ce dernier abrite une colonie importante de Petit Rhinolophe. D'autres espèces de chauve-souris transitent dans ce gîte.

Aujourd'hui, le château menace de s'écrouler ce qui serait préjudiciable à la préservation du patrimoine naturel, culturel et paysager ainsi qu'à l'accueil du public. Dans ce cadre, la réalisation d'une étude de structure est nécessaire afin de déterminer les actions à mener sur ce bâtiment. A réception des conclusions de cette étude, l'ONF réalisera les prescriptions recommandées sous réserve de trouver un financement complet de ces dernières.

IL EST CONVENU CE QUI SUIVIT :

ARTICLE 1 – OBJET

La présente convention a pour objet d'autoriser le Parc Naturel Régional du Lubéron à prescrire et porter une étude de structure concernant le bâtiment du Château Pelicier. L'objectif de cette étude sera de définir et de chiffrer les travaux nécessaires à la stabilisation de la structure du bâtiment sur le long terme. Cette étude sera financée via un mécénat, proposé par les Sociétés Géosel et Géométhane, partenaires réguliers de l'ONF et du PNRL.

ARTICLE 2 – ENGAGEMENT DU PNRL

Le Parc naturel régional du Luberon, s'engage à commander et payer une prestation auprès d'un bureau d'étude structure, après signature d'une convention de mécénat avec Géosel et Géométhane, financeurs de l'opération, à condition que le montant du mécénat couvre la totalité des frais engagés.

Le Parc naturel régional du Luberon, s'engage alors à livrer les conclusions de cette étude à l'ONF gestionnaire du bâtiment en question.

Cet engagement répond aux missions de protection et de gestion du patrimoine naturel, culturel et paysager, et à la mission d'accueil du public mises en œuvre par le PNRL.

ARTICLE 3 – ENGAGEMENT DE L'ONF

L'Office national des forêts s'engage à laisser un libre accès au château de Pélicier au PNRL, ainsi qu'au bureau d'étude structure mandaté par ce dernier afin de procéder à l'étude de structure du bâtiment jusqu'au terme de l'étude et au plus tard jusqu'au 31 octobre 2026.

ARTICLE 4 - COMMUNICATION

L'Office national des forêts et le Parc naturel régional du Luberon s'engagent à s'informer réciproquement de toutes les actions de communication qu'ils mèneront autour de cette opération réalisée conjointement. Le logo du partenaire et la mention de sa participation figureront ou seront clairement explicités en fonction des contraintes du support choisi et son avis sera préalablement recueilli à cet effet.

ARTICLE 5 - FIN DE LA CONVENTION

La présente convention prendra fin à la date de remise des conclusions de l'étude de structure par le PNRL à l'ONF et au plus tard au 31 décembre 2026.

A Apt, le 29 janvier 2026

Pour le Parc naturel régional du Luberon,


Dominique SANTONI
Présidente


Pour l'Office national des forêts,



Stéphane GUITET
Directeur

Apt le 17/02/2026

Envoyé en préfecture le 18/02/2026

Reçu en préfecture le 18/02/2026

Publié le

ID : 084-258402346-20260210-2026CS17-DE